

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 5 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de pouvoirs : 2

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230412-033

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) « 2023 » – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – REAMENAGEMENT DU MARCHÉ COUVERT

Considérant que La Ville d'Ussel est lauréate de l'AMI – revitalisation du centre bourg, signataire de la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain et d'une Opération de Revitalisation du territoire.

Ces démarches s'inscrivent dans une dynamique large qui a pour objectif de rendre son attractivité au cœur de Ville en ramenant de nouveaux habitants avec une offre de logements pouvant satisfaire un vaste panel. Ramener de la population en cœur de Ville, c'est aussi créer de la demande au niveau des besoins en commerce de proximité.

Afin d'apporter une cohérence commerciale, dans le cadre de l'AMI « centre-bourg » une démarche de « Plan-guide » a défini la stratégie d'intervention sur le centre-bourg élargi et a notamment mis en avant la nécessité en lien avec le Marché couvert de repenser la place de la République afin de redéfinir son utilisation et de lier le tout avec la mise en place de la micro-folie dans la grange Bénédict, porteuse également d'un dynamisme en termes d'animation et de culture au centre bourg.

Ainsi dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-ville et de redynamisation du commerce de proximité, la Commune a souhaité compléter les opérations dédiées à l'habitat et à l'espace public par la réhabilitation du marché couvert, élément moteur de la restructuration de l'offre commerciale en cœur de ville.

Ce projet de réaménagement du marché couvert a fait l'objet d'une concertation avec non seulement les commerçants du marché, mais aussi ceux situés autour, afin que ce projet réponde totalement aux besoins des commerçants tout en présentant un cadre agréable pour les clients et les habitants. Ainsi, à la demande de tous, la partie avant du bâtiment va être transformée et l'intérieur sera repensé.

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) « 2023 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en €		Financements	Taux	Montant en €	
	H.T.	T.T.C.			H.T.	
Réaménagement du marché couvert MO	42 560,00 €	51 072,00 €	Conseil Départemental de la Corrèze	20%	8 512,00 €	
			Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	19,64%	8 357,77 €	
			Sous-Total des Aides Publiques	40%	16 869,77 €	
			Autofinancement	60%	25 690,23 €	
Réaménagement du marché couvert Travaux	466 666,66 €	559 999,99 €	Etat – D.S.I.L.	40,36%	188 357,77 €	
			Conseil Départemental de la Corrèze	20%	93 333,33 €	
			Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	19,64%	91 642,23 €	
			Sous-Total des Aides Publiques	80%	373 333,33 €	
			Autofinancement	20%	93 333,33 €	
TOTAL	509 226,66 €	611 071,99 €	TOTAL	100%	509 226,66 €	

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE
Christophe ARFEUILLERE